



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Appui au volet SI du transfert des personnels Jeunesse & Sport

LIVRET D'ACCUEIL

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Direction du numérique pour l'Éducation

SOMMAIRE

3 Contexte du transfert des personnels Jeunesse & Sport

- 3 La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat
- 4 L'organisation cible définie par le décret du 9 décembre 2020
- 4 Les populations d'agents transférés

5 Mes équipements informatiques

- 5 Les principes applicables
- 7 En pratique : exemples de mise en œuvre

8 Les identités numériques

- 8 Les principes applicables
- 9 En pratique : exemples de mise en œuvre

10 Mes applicatifs métiers

- 10 Les principes applicables
- 10 En pratique

11 Mes applicatifs bureautiques et collaboratifs

- 11 Les principes applicables

12 Annexe 1 : liste des applications, des url et contacts support associés

Contexte du transfert des personnels Jeunesse & Sport

La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat

La circulaire du Premier ministre relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat, en date du 12 juin 2019, officialise le transfert des missions liées aux politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de la vie associative, de sport et d'engagement, au ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse, et des Sports.

4 objectifs majeurs de la réforme de l'organisation territoriale de l'État (source : vie-publique.fr)

- + **Désenchevêtrer les compétences de l'État et celles des collectivités territoriales**, des opérateurs et des acteurs hors de la sphère publique ;
- + **Gagner en efficience** en rationalisant les moyens et en favorisant les coopérations entre services ;
- + **Conférer aux responsables déconcentrés des pouvoirs de gestion accrus** et garantir la cohérence de l'action de l'État au profit des territoires ;
- + **Réorganiser le réseau déconcentré de l'État** pour mieux répondre aux priorités du Gouvernement.

Cette réforme implique le transfert des agents « Jeunesse & Sport », répartis sur le territoire et issus de différents types de sites (académie, préfecture, cités administratives, etc.).

Quatre chantiers ont été identifiés **pour sécuriser la mise en œuvre** de ce volet de la réforme :

- + Budgétaire et comptable
- + Ressources humaines et paie
- + Support informatique
- + Logistique et achats

Ce livret d'accueil présente les principes nationaux définis par la Direction du numérique pour l'Education (DNE) **permettant de sécuriser la continuité informatique**, notamment au niveau de l'outillage ministériel et interministériel, **des environnements des agents transférés**.

L'organisation cible définie par le décret du 9 décembre 2020

Le décret du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre, précise les modalités organisationnelles de mise en œuvre du volet Jeunesse & Sport de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Modalités organisationnelles de mise en œuvre du volet Jeunesse & Sport (source : vie-publique.fr)

Ce décret traduit l'ambition du Gouvernement d'inscrire la mise en œuvre du service national universel dans le cadre d'une démarche éducative. Fondamentalement, c'est le renforcement de la participation des jeunes à la vie de la cité et le développement de leur insertion sociale et professionnelle qui trouveront le cadre adapté à leur mise en œuvre.

À cette fin les services déconcentrés du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports se voient confier les missions de l'État en matière de sport, de jeunesse, d'éducation populaire et d'engagement civique jusqu'ici exercées au sein de services régionaux et départementaux distincts et qui seront dès le 1er janvier 2021 regroupés :

- + au niveau régional, au sein des délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports placées dans les rectorats de régions académiques ;
- + au niveau départemental, au sein de services dédiés à la jeunesse, à l'engagement et aux sports placés dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale.

En matière de sport, l'État recentrera ses missions au profit, d'une part, du soutien au sport de haut niveau grâce à un renforcement des moyens humains positionnés dans les centres de ressources, d'expertise et de performance sportive (CREPS) et, d'autre part, du développement du sport pour tous dans les territoires les moins favorisés.

Les populations d'agents transférés

Ce livret d'accueil s'adresse aux populations en services déconcentrés, soit :

- + Environ 2000 agents, pour lesquels le pilotage du transfert informatique est géré localement par les DSI académiques, sur la base des principes nationaux de doctrine élaborés par la DNE.

! Ce livret d'accueil ne s'adresse ni aux populations transférées en administration centrale (environ 400 agents), ni aux agents exerçant en établissement du sport (environ 1400 agents).

Mes équipements informatiques

Les principes applicables

Postes de travail MENJS :

A la suite du transfert (Transfert = déménagement au sein d'une entité déconcentrée du MENJS OU raccordement au réseau du MENJS du site préfectoral), selon les dispositions de mise en œuvre déployées dans chaque académie :

- + Soit un nouveau poste de travail configuré et paramétré selon les exigences du MENJS m'est attribué. Mon poste de travail de l'administration territoriale de l'État devra alors être restitué selon les modalités précisées par ma DSI académique.
- + Soit mon poste de travail actuel est configuré et paramétré selon les exigences du MENJS.

Équipements informatiques collectifs :

- + Lorsque j'intègre une entité déconcentrée de l'éducation nationale, je bénéficie de l'offre locale de services numériques et de ses équipements informatiques. Ainsi, je peux accéder au matériel d'impression et de visioconférence du site académique.
- + Si je demeure dans un site préfectoral, les équipements informatiques à usage collectif (matériel d'impression et de visioconférence essentiellement) sont maintenus sur place.

Téléphonie fixe et mobile :

- + Lorsque j'intègre une entité déconcentrée de l'éducation nationale, de nouveaux équipements de téléphonie fixe et des lignes associées sont mis à disposition.
- + Si je demeure dans un site préfectoral, les équipements de téléphonie fixe sont maintenus sur place.
- + Si je bénéficie d'un téléphone mobile, je me rapproche de mon DSI académique afin de connaître les modalités associées à la portabilité de ma ligne téléphonique.

CE QUI CHANGE :

- + J'ai un nouveau poste de travail MENJS ou mon poste actuel est configuré MENJS
- + J'ai accès aux équipements informatiques collectifs du site d'accueil lorsque j'intègre un site académique

CE QUI NE CHANGE PAS :

- + Je conserve mon téléphone mobile et le numéro de téléphone associé

Mes équipements informatiques

EN PRATIQUE : EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE

exemple 1 Je demeure localisé sur mon site actuel en cité administrative, et conserve mon poste de travail actuel



Postes de travail MENJS

Selon le calendrier défini par la DSI académique, je mets mon poste de travail à disposition de ses équipes. **Mon poste de travail est configuré** pour sécuriser :

- + Mes accès aux applications bureautiques et collaboratives MENJS
- + Mes accès aux applications métiers « Jeunesse & Sport »

Mes données sont conservées sur mon poste de travail.

Pour toute question, je contacte la DSI de l'académie à laquelle je suis affecté.



Équipements informatiques collectifs

Je continue à utiliser les équipements d'impression et de visioconférence maintenus sur place.



Téléphonie fixe et mobile

Je continue à utiliser mon téléphone fixe actuel et si je bénéficie d'un téléphone mobile, je me rapproche de mon DSI académique afin de connaître les modalités associées à la portabilité de ma ligne téléphonique.

exemple 2 J'intègre une DSDEN et reçois un nouveau poste de travail



Postes de travail MENJS

Selon le calendrier défini au sein de mon académie, **je restitue mon poste de travail initial** aux équipes de la DSI académique et je suis doté d'un nouveau poste de travail configuré MENJS. Les équipes de la DSI académique sécurisent la migration de mes données sur mon nouveau poste de travail, ainsi que :

- + Mes accès aux applications bureautiques et collaboratives MENJS
- + Mes accès aux applications métiers

Pour toute question, je contacte la DSI de l'académie à laquelle je suis affecté



Équipements informatiques collectifs

Lors de mon emménagement sur mon site d'accueil, la DSI académique m'indique les équipements informatiques collectifs mis à ma disposition et les modalités d'accès associées.



Téléphonie fixe et mobile

Lors de mon emménagement sur mon site d'accueil, **un téléphone fixe est mis à ma disposition** ainsi qu'une ligne téléphonique associée.

Je conserve mon téléphone mobile et m'adresse à ma DSI académique concernant les modalités (calendrier, dispositions) de la portabilité de ma ligne téléphonique.

Les identités numériques

Les principes applicables

Depuis le 1er janvier 2021, les adresses académiques sont progressivement mises à disposition :

- cas 1** Je suis affecté dans un service départemental (SDJES) ou bien dans la DRAJES d'une région monoacadémique, je dispose d'une adresse électronique unique : prénom.nom@ac-academie.fr
- cas 2** Je suis affecté dans la DRAJES d'une région pluriacadémique, je dispose d'une adresse de type région académique me permettant d'envoyer des méls : prénom.nom@regionacademique.fr et de mon adresse académique me permettant d'accéder aux services numériques et aux applicatifs académiques : prénom.nom@ac-academie.fr

En cas de besoin, je peux continuer à consulter les messages reçus sur ma boîte aux lettres de l'administration territoriale de l'état en accédant à ma messagerie « MÉLANIE » pendant la période transitoire via :

- + Le Webmail : https://mel.din.developpement-durable.gouv.fr/?_task=login
- + Un poste MENJS raccordé au réseau interne
- + Le client de messagerie du smartphone, après installation sur le téléphone mobile par les équipes de la DSI académique

Pour information, la DSI académique veille à la transposition des messageries fonctionnelles et des listes de diffusion existantes dans l'environnement MENJS.

CE QUI CHANGE :

- + Je dispose d'une **nouvelle identité numérique académique**, avec laquelle j'envoie mes méls
- + En cas de besoin, j'accède à ma messagerie Mélanie via le Webmail, le Réseau Interministériel de l'Etat (RIE) ou mon client de messagerie

EN PRATIQUE : EXEMPLES DE MISE EN ŒUVRE

exemple 1 Je travaille dans un SDJES de la Creuse



Je travaille dans le SDJES de la Creuse, j'ai une adresse académique de type : paul.delmont@ac-limoges.fr

Cette nouvelle adresse me permet d'envoyer des méls et d'accéder aux services numériques et applicatifs académiques.

exemple 2 Je travaille dans la DRAJES de la région académique Bretagne



Je travaille dans la DRAJES de la région académique Bretagne, j'ai une adresse académique de type : marie.levasseur@ac-rennes.fr

Cette nouvelle adresse me permet d'envoyer des méls et d'accéder aux services numériques et applicatifs académiques.

exemple 3 Je travaille dans la DRAJES de la région académique Nouvelle Aquitaine et suis agent de l'académie de Limoges



Je travaille dans la DRAJES de la région académique Nouvelle Aquitaine et suis agent de l'académie de Limoges, je bénéficie d'une adresse régionale : jean.dupont@region-academie-nouvelle-aquitaine.fr

Cette nouvelle adresse me permet d'envoyer des méls.



Je bénéficie également de mon adresse académique : jean.dupont@ac-limoges.fr

Cette nouvelle adresse me permet d'accéder aux services numériques et applicatifs académiques.

Mes applicatifs métiers

Les principes applicables

Je conserve mes identifiants actuels afin de me connecter à mes applications métiers.

Pour information, la DNUM continue d'assurer la gestion des applications métiers « Jeunesse & Sport » jusqu'en 2023. Ainsi, les processus liés aux accès et au support des applications métiers sont maintenus jusqu'à horizon 2023 et la reprise de la gestion, de l'hébergement et de la maintenance des applications par la DNE.

CE QUI CHANGE :

- + Je retrouve les liens d'accès à mes applications métiers sur l'espace annexe ainsi que la page Pleiade dédiée au volet SI du transfert : <https://www.pleiade.education.fr/StructuresMetiers/SRI/Pages/Publication-de-la-cartographie-des-applications-du-perimetre-Jeunesse--Sport-S.aspx>

CE QUI NE CHANGE PAS :

- + Je me connecte à mes applications métiers avec les mêmes identifiants que ceux utilisés jusqu'à présent
- + Je contacte les mêmes adresses dédiées au support fonctionnel des applications métiers en cas de question / demande métier

EN PRATIQUE

exemple 1

Je suis agent « Jeunesse », « Sport », ou « Vie associative » au sein d'une entité déconcentrée du MENJS

Je conserve mes identifiants actuels pour accéder à mes applications métiers.

La liste des applications, les URL de connexion ainsi que les contacts du support sont disponibles en annexe et sur la page Pleiade dédiée au transfert.

Mes applicatifs bureautiques et collaboratifs

Les principes applicables

A la suite du transfert, j'accède à l'offre de services collaboratifs des académies et n'ai plus accès aux outils collaboratifs utilisés dans l'administration territoriale de l'État dans une logique d'homogénéisation des pratiques.

Les outils suivants sont mis à disposition :

- + Messagerie fonctionnelle MENJS
- + Suite bureautique : Microsoft Office > **NEW**
- + Espace collaboratif : TRIBU > **MàJ**
- + Transfert de documents : RENATER File sender > **MàJ**
- + 4 outils de visioconférence : Webconférence de l'Etat, Rendez-vous, Renavisio, Big Blue Button
- + Messagerie instantanée : TCHAP > **NEW**
- + Formation en ligne et séminaire : CVIRTUELLE > **NEW**

Cette offre de service pourra être complétée localement par les DSI académiques.

CE QUI CHANGE :

- + Je dispose d'une suite bureautique Microsoft Office > par défaut
- + Je dispose d'une nouvelle offre de services informatiques collaboratifs et n'utilise plus mes outils initiaux

Annexe 1 : liste des applications, des url et contacts support associés

Domaine	Application	URL	Support
Jeunesse	Jeunes gouv	https://www.jeunes.gouv.fr/	web-jeunes@jeunesse-sports.gouv.fr
Jeunesse	La boussole des Jeunes	https://boussole.jeunes.gouv.fr/	boussole@jeunesse-sports.gouv.fr
Jeunesse	PACO	https://paco.intranet.mass.rie.gouv.fr/	paco.intranet@sg.social.gouv.fr
Jeunesse	OSIRIS	http://osiris.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr	djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr
Jeunesse	SIPAJ	https://sipaj.jeunes.gouv.fr	SIPAJ@jeunesse-sports.gouv.fr
Jeunesse	FEJ	https://extranet-fej.injep.fr/	web-fej@jeunesse-sports.gouv.fr
Jeunesse	LFSE	http://extranet.lafrancesengage.fr/user/login	LFSE@jeunesse-sports.gouv.fr
Jeunesse	Découvrir le monde	https://decouvrirlemonde.jeunes.gouv.fr/	decouvrirlemonde@jeunesse-sports.gouv.fr
Jeunesse	SIAM : GAM/TAM	http://gam.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr/	gam-assistance@jeunesse-sports.gouv.fr
Injep	KENTIKA-TELEMAQUE	http://telemaque.injep.fr/	
Injep	Site de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire	https://injep.fr/	
Injep	Site du fonds d'expérimentation pour la jeunesse	https://www.experimentation-fej.injep.fr/	
Education populaire	BAFA - BAFD	https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/	assistance-bafabafd@jeunesse-sports.gouv.fr
Education populaire	SIAM : GAM/TAM	https://gam.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr/	gam-assistance@jeunesse-sports.gouv.fr
Education populaire	Plan mercredi	http://planmercredi.education.gouv.fr/	
Vie associative	Compte asso	https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login	djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr
Vie associative	Compte bénévole	https://lecomptebenevole.associations.gouv.fr/login	djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr

Domaine	Application	URL	Support
Vie associative	Associations. gouv.fr	http://associations.gouv.fr/	djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr
Vie associative	API Associations	https://www.associations.gouv.fr/l-api-association.html	djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr
Vie associative	Le compte mission CEC	https://www.associations.gouv.fr/valideur-cec.html	djepva.disi@jeunesse-sports.gouv.fr
Vie associative	Extranet FONJEP	https://fonjep.org/Fonjep/	
Sport	Sport gouv	https://sports.gouv.fr/	
Sport	DIHOMED	https://dihomed.intranet.social.gouv.fr/	
Sport	Filière sport	http://filiere.sports.gouv.fr	
Sport	Cartosport	https://www.cartosport.com/	dnum-sdpsn-vdd.sig@sg-social.gouv.fr
Sport	Cartostats	https://cartosta.sciencesconf.org/	dnum-sdpsn-vdd.sig@sg-social.gouv.fr
Sport	Cartores	https://datacollecte.equipements.sports.gouv.fr/	
Sport	Sport et développement durable	https://developpement-durable.sports.gouv.fr/	
Sport	Manifestations sportives	https://www.manifestationsportive.fr/	
Sport	Savoir rouler à vélo	https://savoirroulavelo.fr/intervenant/	
Sport	Prévention des noyades et développement de l'aisance aquatique	https://sports.gouv.fr/preventiondes-noyades	
Sport	Prévention été	https://preventionete.sports.gouv.fr/	
Sport	Prévention hiver	https://preventionhiver.sports.gouv.fr	
Sport	CTS Web Décisionnel	https://cts-web.sports.gouv.fr/login	cts-web.assistance@jeunesse-sports.gouv.fr
Sport	CTS Web	https://cts-web.sports.gouv.fr/login	cts-web.assistance@jeunesse-sports.gouv.fr
Sport	DataES	https://datacollecte.equipements.sports.gouv.fr/login	res@sports.gouv.fr
Sport	Optimouv net	http://optimouv.net	support@optimouv.net
Sport	Jsreferentiel	https://jsreferentiel.ws.extranet.sports.gouv.fr/	foromes-assistance@sports.gouv.fr

Domaine	Application	URL	Support
Sport	Arquedi	http://arquedi.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr	arquedi.assistance@jeunesse-sports.gouv.fr
Sport	EAPS	http://eaps.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr	eaps-assistance@sports.gouv.fr
Sport	PFS	http://pfs.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr	pfs-assistance@sports.gouv.fr
Sport	Foromes	http://foromes.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr/	foromes-assistance@sports.gouv.fr
Sport	SES	http://ses.intranet.jeunesse-sports.gouv.fr	agence-es@agencedusport.gouv.fr
Sport	PSQs	http://portail-sportif.fr	
Sport	GEPaFO Montagne	https://gepafom.fr/jsra/login	gepafo-exploit.assistance@sports.gouv.fr
Engagement	Reserve civique	https://covid19.reserve-civique.gouv.fr/	
Engagement	SNU	https://www.snu.gouv.fr/	contact@snu.gouv.fr
Service civique	OSCAR	https://oscar.service-civique.gouv.fr	
Service civique	ELISA	https://elisa.service-civique.gouv.fr/	
Service civique	Service civique	http://service-civique.gouv.fr	

Mes notes



ANNEXE : MES SPECIFICITES ACADEMIQUES LOCALES

Mon académie : Académie de Strasbourg

En plus de l'offre nationale (Microsoft,), la DSI académique de Strasbourg met à disposition de ses agents les outils suivants :

Mon guide de démarrage rapide du poste de travail académique

Par le site académique de Strasbourg :
<https://www.ac-strasbourg.fr/pro/default-dc2713eb46/>

Mes outils collaboratifs locaux

Par le portail Arena : <https://si.ac-strasbourg.fr/>
- Intranet, Référentiels et Outils - Outils d'échanges :

- * Transfert de fichiers volumineux
- * Gestion électronique de documents (GED)
- * Stracad'hoc (Fonds documentaire des services de l'académie)

- Formation et Ressources :

- * Plate-forme collaborative : Tribu

Mes équipements informatiques

Toute demande d'équipement se fait sur le centre de service CIRrUS accessible via le portail Arena: <https://si.ac-strasbourg.fr/> - Support et Assistance.

CONTACTS & DOCUMENTATION

Si vous rencontrez des difficultés ou nécessitez une information concernant l'offre informatique de votre académie, veuillez contacter le support académique ci-dessous :

Mon assistance académique (support)



Par le portail Arena : <https://si.ac-strasbourg.fr/> - Support et Assistance – Assistance web de l'académie - CIRrUS
Mail : assistance@ac-strasbourg.fr
Tél : 0806 000 891

Si vous avez des questions concernant les modalités de votre transfert, veuillez contacter votre DSI académique ci-dessous :

Mon contact DSI académique : Muriel BOSSANNE



Mail : muriel.bossanne@ac-strasbourg.fr
Tél : 03 88 23 37 76
Adresse postale :
Rectorat de l'académie de Strasbourg
6 rue de la Toussaint 67975 Strasbourg
Cedex 9

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports

Direction du numérique pour l'Éducation